



Conseil d'administration

325^e session, Genève, 29 octobre-12 novembre 2015

GB.325/POL/5

Section de l'élaboration des politiques
Segment du dialogue social

POL

Date: 25 septembre 2015

Original: anglais

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Réunions sectorielles en 2015 et 2016

Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des résultats de deux réunions ayant eu lieu au premier semestre de 2015 (voir partie I) et à adopter les propositions faites dans la partie II au sujet des réunions sectorielles pour 2016 (voir le projet de décision au paragraphe 13).

Objectif stratégique pertinent: Renforcer le tripartisme et le dialogue social (Résultat 13: Travail décent dans les secteurs économiques).

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau sera invité à prendre les mesures indiquées dans le projet de décision.

Unité auteur: Département des politiques sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: GB.317/POL/4, GB.317/PV, GB.320/POL/5, GB.320/PV, GB.323/POL/4, GB.323/PV, GDFERRC/2015/7.

I. Réunions tenues en 2015

A. Douzième session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (20-24 avril 2015)

1. Le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) a tenu sa 12^e session du 20 au 24 avril 2015 au siège de l'UNESCO à Paris. A cette session, il a examiné un certain nombre de questions urgentes concernant le personnel enseignant, y compris la qualité de l'enseignement supérieur, la professionnalisation du personnel de l'éducation de la petite enfance, l'évolution des relations d'emploi dans l'enseignement, l'impact des technologies numériques et le dialogue social, et a formulé des recommandations sur ces questions. Le Comité conjoint a également examiné un certain nombre d'allégations présentées par des syndicats d'enseignants concernant l'application des Recommandations.
2. En outre, le Comité conjoint a adopté un communiqué qui a été transmis au Forum mondial de l'éducation organisé à Incheon (République de Corée) en mai 2015. Intitulé «Donner davantage de moyens d'action aux enseignants: enseigner dans le cadre du programme d'éducation pour l'après-2015», ce communiqué a servi de base de travail pour la rédaction du texte relatif aux enseignants qui a été inclus dans le document final du Forum mondial de l'éducation (la Déclaration d'Incheon).
3. Conformément à la pratique établie, le Conseil d'administration est invité à transmettre le rapport de la 12^e session du CEART à la prochaine session de la Conférence internationale du Travail en juin 2016¹. Dans le courant de 2016, l'UNESCO soumettra également ce rapport à son Conseil exécutif et à sa Conférence générale.

B. Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur du commerce de détail et leurs effets sur le travail décent et la compétitivité (22-23 avril 2015)

4. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa 317^e session (mars 2013)² et à sa 320^e session (mars 2014)³, le Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur du commerce de détail et leurs effets sur le travail décent et la compétitivité s'est tenu au siège de l'Organisation internationale du Travail à Genève, les 22 et 23 avril 2015.
5. Le forum était présidé par M^{me} Valderrama (Philippines). La coordonnatrice du groupe gouvernemental était M^{me} Mhar (Australie). Les coordonnateurs du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs étaient respectivement M. Woolford et M. Cortina.

¹ Document GB.317/POL/4.

² Documents GB.317/POL/5 et GB.317/PV, paragr. 399.

³ Documents GB.320/POL/5 et GB.320/PV, paragr. 465.

6. Le forum a réuni 66 participants, dont 35 représentants et conseillers gouvernementaux de 29 Etats Membres, ainsi que 20 participants travailleurs, 11 participants employeurs, et 3 observateurs d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations internationales non gouvernementales (OING).
7. Les participants au forum ont examiné la manière dont la diversification des relations d'emploi dans le commerce de détail influe sur le travail décent et la compétitivité des entreprises dans le secteur, afin de dégager un consensus sur la voie à suivre.
8. Les points de consensus adoptés par le forum, ainsi que les recommandations formulées en vue d'une action future de l'OIT et de ses Membres, figurent dans le rapport final ⁴.

II. Réunions à venir

9. A la lumière du programme pour la période 2016-17 adopté par le Conseil d'administration à sa 323^e session (mars 2015) ⁵, le Bureau a établi le tableau en annexe qui contient des propositions concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime et de la réunion d'experts chargée d'adopter un projet d'outil de promotion du travail décent pour des moyens de subsistance durables, axé sur les secteurs agroalimentaires.
10. Des propositions concernant deux réunions supplémentaires, qui se tiendraient entre octobre et décembre 2016, seront présentées au Conseil d'administration à sa 326^e session.
11. Compte tenu de la longueur escomptée du projet de recueil de directives pratiques qui sera examiné par la réunion d'experts chargée d'adopter une version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports, il est prévu de mener des consultations informelles avec les experts avant la tenue de la réunion proprement dite. Par conséquent, il est proposé que le Conseil d'administration, à sa présente session, détermine quels pays devraient être invités à désigner les experts gouvernementaux qui participeront à la réunion, laquelle devrait se tenir en novembre 2016. Il est proposé que 24 experts soient invités à participer à cette réunion (8 experts gouvernementaux, 8 experts employeurs et 8 experts travailleurs) et que les pays ci-après soient invités à désigner des experts: l'Allemagne, le Brésil, la Chine, la République de Corée, les Etats-Unis, le Kenya, le Nigéria et les Pays-Bas.
12. En outre, au cas où l'un des pays susmentionnés déclinerait l'invitation à désigner un expert gouvernemental, il est proposé que l'un des pays ci-après soit invité à le faire: l'Afrique du Sud, l'Argentine, la Belgique, le Canada, la France, le Japon, le Mexique et Singapour ⁶. Les groupes des travailleurs et des employeurs seront également invités à désigner leurs experts, par l'intermédiaire de leurs bureaux, d'ici à la fin de 2015 afin de faciliter la tenue de consultations informelles efficaces.

⁴ Document GDFERRC/2015/7.

⁵ Documents GB.323/POL/4 et GB.323/PV, paragr. 294.

⁶ Ces propositions ont été élaborées compte tenu des éléments ci-après: répartition équitable entre les régions; taille des ports; ratification de la convention (n° 152) sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, 1979; pratique éprouvée du dialogue social dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène; et ratification des conventions fondamentales de l'OIT.

Projet de décision**13. Le Conseil d'administration:**

- a) *prend note des rapports des deux réunions visées dans la partie I du document GB.325/POL/5;*
- b) *transmet le rapport de la 12^e session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART), ainsi que toute observation formulée par le Conseil d'administration, à la Conférence internationale du Travail à sa 105^e session (juin 2016) pour un premier examen par la Commission de l'application des normes;*
- c) *prie le Directeur général de communiquer le rapport du CEART, ainsi que toute observation formulée par le Conseil d'administration, aux gouvernements des Etats Membres, en les invitant à transmettre les textes en question aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales concernées;*
- d) *prie le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations formulées par le forum de dialogue mondial et le CEART en vue de l'action future de l'OIT, en consultation avec la Directrice générale de l'UNESCO, s'il y a lieu;*
- e) *approuve les propositions figurant aux paragraphes 11 et 12 du document GB.325/POL/5 concernant la réunion d'experts chargée d'adopter une version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports, ainsi que les propositions figurant dans le tableau y annexé concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qui y sont énumérées.*

Programme des réunions sectorielles en 2016

Réunions approuvées par le Conseil d'administration (GB.323/POL/4)	Dates proposées	Durée proposée	Titre proposé	Objet proposé	Composition proposée (G, E, T)
Réunion en 2016 de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime en vue de mettre à jour le montant minimum du salaire de base des matelots qualifiés (GB.323/POL/4).	6-7 avril 2016	Deux jours	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	L'objet de la réunion est d'examiner la possibilité de mettre à jour le montant mensuel minimum du salaire ou de la solde de base des matelots qualifiés à laquelle il est fait référence dans la convention du travail maritime, 2006 (principe directeur B2.2.4) (portant révision d'une disposition analogue de la recommandation (n° 187) sur les salaires et la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996), et de faire une recommandation appropriée au Conseil d'administration du BIT.	6 représentants des armateurs et 6 représentants des gens de mer *.

Tenue d'une réunion d'experts chargée d'adopter un projet d'outil de promotion du travail décent pour des moyens de subsistance durables, axé sur les secteurs agroalimentaires. Cet outil renforcera la capacité des mandants de traiter les questions de travail décent à l'échelle nationale et servira de base à la contribution du BIT aux travaux de l'Equipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, créée par le Secrétaire général de l'ONU, et à ceux d'autres organismes des Nations Unies travaillant sur des questions liées à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire (GB.323/POL/4).	26-30 septembre 2016	Cinq jours	Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires	L'objet de la réunion d'experts est d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables, axés sur les secteurs agroalimentaires. Cet outil renforcera la capacité des mandants de traiter les questions de travail décent à l'échelle nationale, en mettant l'accent sur les moyens de subsistance en milieu rural et sur l'agriculture dont ces moyens sont essentiellement tributaires. Il servira également de base à la contribution du BIT aux travaux de l'Equipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, créée par le Secrétaire général de l'ONU, et à ceux d'autres organismes des Nations Unies travaillant sur des questions liées à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire.	8 experts gouvernementaux; 8 experts employeurs; 8 experts travailleurs; tous les gouvernements en qualité d'observateurs; organisations intergouvernementales et ONG en tant qu'observateurs. Gouvernements ** qu'il est proposé d'inviter: Brésil, Colombie, Egypte, Ghana, Indonésie, Liban, République de Moldova et Sri Lanka. Gouvernements qu'il est proposé d'inscrire sur la liste de réserve: Bangladesh, République dominicaine, El Salvador, République démocratique populaire lao, Malawi, Mali, Philippines et Soudan du Sud.
--	----------------------	------------	--	--	---

* Cette réunion aura lieu sans frais pour le Bureau. Aux termes de l'article 1, «Composition de la commission», le règlement de la Commission paritaire maritime dispose que: «1. La Commission paritaire maritime, instituée par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, comprend deux membres délégués par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, représentant respectivement le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs du Conseil, ainsi que quarante membres désignés par la Conférence internationale du Travail à une session chargée d'étudier des questions maritimes, et dont vingt sont choisis par les délégués armateurs et vingt par les délégués marins de la Conférence. 2. Elle comprend en outre quatre membres adjoints armateurs et quatre membres adjoints marins, désignés respectivement par les délégués armateurs et les délégués marins de la Conférence.» En outre, l'article 14, «Sous-commissions», prévoit que: «1. Pendant une session, la commission peut nommer des sous-commissions pour discuter certaines questions inscrites à son ordre du jour. Le président de la commission ou, en son absence, les représentants des groupes des employeurs et des travailleurs du Conseil d'administration présideront ces sous-commissions à tour de rôle. 2. La commission peut également recommander au Conseil d'administration de convoquer des sous-commissions tripartites afin de discuter toute question susceptible de leur être soumise. 3. Le règlement de la Commission paritaire maritime s'applique, sous réserve des adaptations nécessaires, aux réunions des sous-commissions.» La dernière réunion de la Sous-commission sur les salaires, tenue en 2011, était composée de six armateurs et de six marins, et de leurs conseillers respectifs. En l'absence d'un président, le directeur de SECTOR a fait office de secrétaire général de la réunion.

** Ces propositions ont été élaborées compte tenu des éléments ci-après: taille et importance du secteur agroalimentaire; importance qu'il y a d'assurer des moyens de subsistance durables et des conditions de travail décentes dans les secteurs agroalimentaires de ces pays; assistance technique fournie précédemment par le BIT dans le cadre du domaine de première importance sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale (2014-15); interventions prévues en 2016-17 dans le cadre du Résultat 5 portant sur la même question. Les principes directeurs qui seront adoptés à la réunion devraient grandement contribuer à la réalisation du Résultat 5 du programme et budget pour 2016-17.

